



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 46

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Chantal OUTHIER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Emmanuel BICHOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Louise MARIN
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Danielle JUBAN	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Frédéric FAVERJON	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Christophe BERTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	
M. Benoît BORDAT	Mme Catherine VANDRIESSE	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Corinne PIOMBINO	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Dominique SARTOR	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Philippe BELLEVILLE	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
Mme Monique BAYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

renouvellement de la convention avec ECO DDS l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets Dangereux Spéciaux des ménages dans les déchetteries

L'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), a pour mission d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Par délibération en date du 18 septembre 2014 la collectivité a contractualisé avec l'éco-organisme EcoDDS pour la durée de son agrément (jusqu'à fin 2018) pour la collecte des déchets diffus spécifiques des ménages au sein de ses 5 déchetteries. A titre indicatif en 2018 les tonnages collectés gratuitement en déchetteries via EcoDDS ont représenté 140,5 tonnes et une recette financière de 16 053 €.

Suite à la publication de l'arrêté du 15 janvier 2019, modifiant l'arrête du 20 août 2018 relatif à la procédure d'agrément et portant Cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets diffus spéciaux pour le cas des catégories 3 à 10, EcoDDS a été agréé pour une durée de 6 ans. Toutefois le renouvellement de cet agrément n'ayant pas été assuré en continuité du précédent, notre collecte a dû s'organiser pour assurer la collecte et le traitement des DDS dans le cadre de l'agrément de la filière DDS entre le 11 janvier 2019 et le 24 mars 2019, en lieu et place de la responsabilité première des metteurs sur le marché et ce, pour une facture totale à hauteur de 17 728,03 € dont une partie pourra être remboursée, par un soutien exceptionnel dans le cadre la signature de la nouvelle convention.

La nouvelle convention type jointe en annexe définit les conditions particulières relatives à la collectivité , les conditions générales ,les clauses techniques ainsi que le barème financier.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la signature de la convention avec l' éco organisme EcoDDS jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de celle-ci ;

SCRUTIN : POUR : 67
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS :0

DONT 21 PROCURATION(S)